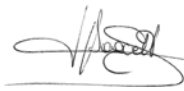


SERVICE : Plan de Prévention

Nombre d'exemplaires : 3

Visa du chef de Service :



Visa de Mme la Directrice générale f.f. : .....

CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 62 - Plan de Prévention - Désignation d'un représentant – A.S.B.L. RASSAEF.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (M.B. du 25/06/2009, p. 43766) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2010 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (M.B. du 22/06/2010, p. 38649) ;

Vu sa décision du 28 novembre 2011 approuvant les statuts de l'A.S.B.L. RASSAEF ;

Considérant les articles 5, 10, 13 et 14 desdits statuts ;

Vu le rapport en date du 16 janvier 2019 émanant de la Fonctionnaire de Prévention ;

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu que le dossier a été examiné par la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances" en sa séance du 17 janvier 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

## DESIGNE

M... ..., Echevin/Conseiller communal, domicilié rue ..., ... à 480... ... comme représentant de la Ville au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. « RASSAEF » ;

Et

M... ..., Conseiller communal, domicilié rue ..., ... à 480... ... comme représentant suppléant de la Ville à l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. « RASSAEF » ;

La présente délibération sera transmise pour information aux organismes et aux personnes concernées ;

Par le Conseil :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

PROJET soumis au Conseil communal